



Qu'est-ce que l'intimidation ?

L'intimidation a trois caractéristiques principales. Elle :

- comporte un abus de pouvoir dans une relation ;
- est continue et répétée ;
- fait intervenir des comportements qui peuvent être nocifs.

L'intimidation peut également se produire en ligne. Il s'agit alors de « cyberbullying », l'utilisation de technologie comme Internet ou des appareils mobiles pour intimider quelqu'un. Elle peut se manifester par l'envoi de textes et de mails injurieux, la diffusion de messages blessants et de commentaires inappropriés sur les images d'autres personnes.

L'intimidation, quelle qu'en soit la forme ou la raison, n'est pas acceptable dans les établissements scolaires de NSW. Les établissements scolaires s'engagent à collaborer avec les parents, le personnel et les élèves pour éviter l'intimidation et réagir rapidement et avec efficacité si elle se produit.

Que pouvez-vous faire si votre enfant a été victime d'intimidation ?

Écoutez calmement et faites-lui raconter toute l'histoire

Votre enfant a besoin de savoir qu'il est entendu. Ses sentiments sont importants et ses préoccupations doivent être prises au sérieux. Encouragez votre enfant à parler de ce qui s'est passé. Expliquez-lui que si on est victime d'intimidation, il est bon de le faire savoir.

Après avoir écouté ce qui le préoccupe, posez des questions pour obtenir davantage de détails si nécessaire : qui, quoi, où, quand.

Rassurez votre enfant sur le fait qu'il n'est pas à blâmer

Les enfants peuvent se culpabiliser et peuvent, de ce fait, se sentir encore plus mal. Dites-lui des paroles de soutien, par exemple : « Ça a l'air vraiment dur à supporter », ou « Je suis si contente que tu me l'aies dit. Tu devrais te sentir en sécurité à l'école ».

Demandez à votre enfant ce qu'il veut faire – et ce qu'il veut que vous fassiez

Il est important d'aider votre enfant à trouver sa propre solution ; cela l'aidera à sentir qu'il a un certain contrôle sur la situation.

Si votre enfant n'est pas en danger immédiat et s'il se sent en confiance, il pourrait essayer ces stratégies :

- Ignorer l'intimidation
- Tourner le dos et s'en aller
- Rester impassible ou faire semblant d'être indifférent
- Dire fermement « Non » ou « Arrête maintenant ! »

Si votre enfant a été victime d'intimidation à l'école, aidez-le à en parler à un enseignant. Si votre enfant veut parler à quelqu'un qui ne fait pas partie de l'école ou si vous pensez qu'il serait bon qu'il reçoive du soutien supplémentaire, vous pourriez lui conseiller de se rendre sur le site Web Ligne de soutien aux enfants (Kids Helpline). Ils peuvent également appeler gratuitement le 1800 55 1800.

Quand contacter l'école ?

Votre enfant sera peut-être réticent à l'idée que vous parliez au personnel de l'école. Discutez de cette idée et rassurez-le en lui disant que l'école souhaiterait être mise au courant et qu'elle est en mesure d'aider.

Si nécessaire, prenez rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant. Vous pourriez également parler avec le responsable de l'établissement.

Contactez l'école immédiatement si vous avez des inquiétudes à propos de la sécurité de votre enfant.

Soutien aux parents et aux tuteurs

Kids Helpline dispose également d'une ligne téléphonique et d'équipes qualifiées qui fournissent du soutien, des informations et des conseils aux parents d'enfants entre 0 et 18 ans. Vous pouvez les appeler au tarif d'un appel local de 9 h 00 à 21 h 00 du lundi au vendredi et de 16 h 00 à 21 h 00 le week-end au 1300 1300 52.

Service d'interprètes par téléphone

Si vous souhaitez contacter l'école ou la Ligne téléphonique pour les parents de NSW (Parent Line NSW) et avez besoin d'assistance en anglais, veuillez appeler le service d'interprètes par téléphone au 131 450, indiquez à l'opérateur la langue dont vous avez besoin et demandez-lui de téléphoner à l'établissement scolaire. L'opérateur demandera à un interprète de venir en ligne pour vous aider au cours de la conversation. Ce service ne vous sera pas facturé.